

# **SOCIETE ORNITHOLOGIQUE LA GAULOISE**

**Concours du 23 Octobre au 29 Octobre 2017**

\*\*\*\*\*

## **Règlement intérieur du Concours**

**ARTICLE 1 :** Le concours est ouvert à tous les amateurs d'oiseaux.

**ARTICLE 2 :** Aucun oiseau indigène protégé par la loi ,ni ceux mentionnés dans la convention de Washington(annexe 1) et par décret ceux de Guyanne, ne pourra être présenté ( sauf si l'éleveur est titulaire du certificat de capacité et d'une autorisation de sortie du ministère concerné )

**ARTICLE 3 :** Seuls sont admis à concourir les oiseaux propre élevage nés en 2017 (sauf exceptions prévues dans la classification UOF 2017) , porteurs d'une seule bague fermée au numéro de souche de l'éleveur. Pour les oiseaux munis de bagues 00 une attestation de la Société ayant délivré les bagues sera exigée. Les bagues de couleur sont autorisées

**ARTICLE 4 :** Les droits d'inscription sont fixés comme suit :

**2,00€ par oiseau**  
**7,00€ pour le Stam**  
**3,00€ pour le palmarès obligatoire**

**ARTICLE 5 :** Une feuille d'engagement par catégorie est conseillée (canari couleur, posture, exotique bec droit, exotique bec crochu ...)

**ARTICLE 6 :** Les concurrents sont conviés à utiliser leurs propres cages sous réserve que ce matériel soit standard et en parfait état de propreté . Les grandes perruches (de taille égale ou supérieure à l'omnicolore ) seront jugées en volières de 1mx0,5m et certaines colombes seront jugées dans des petites volières, fournies dans la limite de ses possibilités par la société . La GAULOISE pourra également **fournir gratuitement** des cages pour le concours à ceux qui le désirent (toujours dans la limite de ses possibilités) **Dans ce cas remplir la demande de matériel ci-jointe.**

Il est rappelé que les **cages** doivent être de **couleur noire**, que seul le **sable gris ou blanc** sera admis comme fond de cage , que **les fontaines seront fournies par l'organisateur**. Aucun signe de distinction ne sera accepté.

**ARTICLE 7 :** L'enlogement aura lieu **le MARDI 24 octobre à partir de 15 heures,(HORAIRE A RESPECTER POUR DES PROBLEMES D'ORGANISATION ) à la salle Vimexpo de Woincourt** en présence des commissaires désignés par le bureau de la Gauloise.

Dans le cas où des oiseaux présentés ne correspondraient pas à ceux inscrits ,le changement ne serait accepté que pour les oiseaux de même catégorie et de même classe .

**Le décaement s'effectuera le dimanche 29 Octobre à partir de 18h30.**

**ARTICLE 8 :** Les jugements auront lieu **le Mercredi 25 et jeudi 26 Octobre**

**Les décisions des juges seront sans appel.**

Pendant la durée des jugements ,seuls seront admis dans la salle les membres mandatés par le bureau de la Gauloise.

**ARTICLE 9 :** Les oiseaux seront présentés et retirés après l'exposition par les soins des exposants ou de leurs représentants à leurs risques et périls .La Gauloise en prendra le plus grand soin pendant la durée du concours et de l'exposition , elle assurera leur nourriture ; toutefois elle ne pourra être tenue responsable des accidents , vols ou morts dont ils pourraient être victimes.

**ARTICLE 10 :** Tout oiseau concours soit en individuel ou en stam.

Tout oiseau obtenant au minimum : 90 points pourra être champion de sa classe, 89 points sera deuxième ou troisième de sa classe,

Tout stam obtenant au minimum y compris les points d'harmonie :360 points pourra être champion de sa classe, 358 points sera deuxième de sa classe, 356 points sera troisième de sa classe

Tout oiseau champion , dont la bague serait illisible ou dont le diamètre ne correspondait à l'oiseau, sera déclassé

**ARTICLE 11 :** Prix d'élevage par catégorie

- Canaris sur 7 oiseaux
- Hybrides et faune européenne sur 7 oiseaux
- Canaris postures sur 7 oiseaux
- Exotiques becs droits sur 7 oiseaux
- Psittacidés sur 5 oiseaux.

Les ex-aequo seront départagés suivant le critère du plus grand nombre de points sur 8,9 **oiseaux** (ou plus)

**ARTICLE 12 : Récompenses :**

- Le champion de chaque classe sera récompensé par une coupe et une cocarde (une coupe et une cocarde maximum par éleveur)
  - Le premier de chaque Prix d'élevage se verra attribuer un challenge. Attention : minimum de 3 éleveurs dans le prix d'élevage et minimum de 30 oiseaux dans le prix d'élevage
  - Celui ci sera attribuer définitivement après l'avoir gagné deux années consécutives.
  - Le meilleur oiseau de sa catégorie recevra une cocarde
  - De plus, chaque éleveur sera récompensé par **un lot**.
- Ces remises de récompenses auront lieu **le Dimanche 29 Octobre à 11 heures**

**ARTICLE 13 :** Les exposants n'auront en aucun cas le droit de retirer les cages des oiseaux exposés - sauf autorisation spéciale - ni de changer les oiseaux de cages, ceci pendant toute la durée de l'exposition.

**ARTICLE 14 :** Pour tous les cas non prévus au présent règlement, le Bureau de la Gauloise sera seul qualifié pour prendre toutes décisions qui s'imposeraient pour la bonne marche de la manifestation.

**RECOMMANDATION IMPORTANTE**

**les feuilles d'engagement et si possible la feuille de bourse, lisiblement remplies devront parvenir impérativement pour le 14 octobre 2017 au secrétaire de la Gauloise :**

**BOURHIS Maurice 94, Rue Tournière 80530 Béthencourt-sur-mer .Tél. 03 22 30 75 32**

**- Utiliser si possible 1 feuille d'engagement par catégorie**

**la demande de matériel sera retournée à Mr DAMERVAL voir le précédent bulletin**

\*\*\*\*\*

Il est précisé :

qu'il y aura possibilité de **restauration sur place le SAMEDI midi et le DIMANCHE midi** ( Penser à réserver ...  
Imprimé joint à renvoyer si possible en même temps que votre feuille d'engagement )

**INAUGURATION :** Le vendredi 27 octobre à 18,30 heures en présence des élus

LUNDI 23 OCTOBRE : préparation de la salle

MARDI 24 OCTOBRE 15 H00 : enlogement des oiseaux

MERCREDI 25 ET JEUDI 26 OCTOBRE : jugements des oiseaux

VENDREDI 27 OCTOBRE : mise en place des oiseaux et de la salle  
18H30 INAUGURATION

SAMEDI 28 OCTOBRE : ouverture au public

DIMANCHE 29 OCTOBRE : ouverture au public  
18H30 délogement des oiseaux